



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.2, 4.3, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h45.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL , Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU , M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD , M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au 1.2.3), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 2.1), M. Yannick POUJET (jusqu'au 2.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.2.6), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT (à partir du 0.2), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bousnières : M. Bertrand ASTRIC Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Philippe COURTOT (représenté par M. Patrice BESAND) Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 3.1) Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Eric PETIT Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK (jusqu'au 5.6) La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS Morre : Mme Marie-Christine MARTINET Nancray : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : Mme Christine BITSCHENE Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ Pugey : M. Frank LAIDIE (jusqu'au 1.2.3) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (jusqu'au 5.7) Vaire-Arcier : M. Charles PERROT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON Beure : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : Mme Oriane DELAGUE Larnod : M. Hugues TRUDET Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI Montfaucon : Mme Corinne PETER Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Roche-lez-Beaupré : Mme Nicole WEINMAN Thise : Mme Laurence GUIBRET

Secrétaire de séance : M. Alain PARIS

Procurations de vote :

Mandants : F. ALLEMANN, YM. DAHOUI (à partir du 1.2.4), L. FAGAUT, F. GERDIL-DJAOUAT, A. GHEZALI, P. GONON, J. GROSPERRIN, S. JOLY, M. OMOURI, T. MORTON, D. POISSENOT (à partir du 2.2), K. ROCHDI (à partir du 5.1), M. SEBBAH, L. SIMON, A. VIGNOT (jusqu'au 0.1), P. CHANEY, P. GUILLAUME (jusqu'au 3.1), O. DELAGUE, M. FELT, JM. CAYUELA, P. BELUCHE, F. LAIDIE (à partir du 1.2.4), L. GUIBRET

Mandataires : G. CHALNOT, D. DARD (à partir du 1.2.4), S. PESEUX, C. MICHEL, M. LOYAT, ML DALPHIN, P. BONNET, C. LIME, M. VIENET, N. BODIN, I. SUGNY (à partir du 2.2), R. REBRAB (à partir du 5.1), L. CROIZIER, T. BIZE, F. PRESSE (jusqu'au 0.1), J. BAVEREL, C. BOTTERON (jusqu'au 3.1), E. PETIT, S. RUTKOWSKI, MC. MARTINET, C. BITSCHENE, A. AVIS (à partir du 1.2.4), A. LORIGUET

Délibération n°2014/002669

Rapport n°1.2.5 - Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire	
A inscrire au BP 2015 « Charges de personnel » « Assurance du Personnel »	Montant à inscrire au BP 2015 : 110 000 €
Sous réserve du vote du BP 2015	

Résumé :

Le contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion auquel la CAGB a souscrit arrive à échéance le 31 décembre prochain. Par délibération du 26 juin dernier, le Grand Besançon a confié au Centre de Gestion la négociation d'un nouveau contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

La consultation est arrivée à son terme. Sur la base de la proposition de l'assureur, les simulations ont été faites et ont permis de définir les options de couverture de risques adaptées aux besoins de la CAGB. Il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon bénéficie depuis le 1^{er} janvier 2004 du contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion. Ce dernier garantit les collectivités contre les conséquences financières découlant de leurs obligations statutaires par la prise en charge des frais engagés en cas de maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, accident de service... Le contrat en cours arrivera à échéance le 31 décembre 2014.

Comme lors des précédentes mises en concurrence, la négociation d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée a été confiée au Centre de Gestion du Doubs. La consultation est arrivée à son terme et aboutit au choix de l'offre proposée par SOFCAP / CNP Assurances, organisme auprès duquel la CAGB est assurée à ce jour.

La proposition est la suivante :

- durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015,
- préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois,
- régime : contrat en capitalisation sans reprise des antécédents,
- conditions :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL	
Garanties	Taux
Décès	0,20 %
Accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique)	0,65 %
Maladie longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office)	Non demandé
Maternité / adoption	Non demandé
Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) avec une franchise de 10 jours par arrêt	Non demandé

Agents non affiliés à la CNRACL	
Garanties	Taux
Accident de service et maladie imputable au service, maladie grave, maternité/adoption/paternité, maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt	1,10 %

Au vu des taux proposés et des simulations réalisées, il est proposé de conserver le périmètre de couverture de risques retenu en 2011 et de couvrir les risques suivants :

- **agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL** : accident de service et maladie imputable au service,
- **agents non affiliés à la CNRACL** : accident de service et maladie imputable au service, maladie grave, maternité/adoption/paternité, maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt.

Le nouveau contrat sera effectif au 1^{er} janvier 2015.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir via le Centre de Gestion auprès de CNP Assurances / SOFCAP et accomplir toutes les autres formalités nécessaires.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 24 DEC. 2014